

Institut Sanitaire du département de l'Yonne

Parmi les malheureux enfants déshérités par la nature, les anormaux intellectuels et moraux sont au nombre de ceux dont le sort est le plus triste et le plus dur. La faiblesse et la déviation chez eux des facultés, qui font la grandeur et la dignité de l'espèce humaine, les exposent à l'indifférence, parfois au mépris d'un public peu habitué à l'étude des questions spéciales.

Renvoyés des écoles, livrés à eux-mêmes, à la route ou à la rue, ils s'abrutissent en grandissant, au lieu de s'améliorer, et deviennent des non valeurs complètes, quand ce ne sont pas des proies toutes désignées pour l'armée du vice et du crime. S'ils commettent quelque méfait, ils sont enfermés et châtiés comme des coupables, alors qu'ils auraient dû, en temps utile, être soignés comme des malades, et convenablement élevés.

Il est difficile de concevoir un état de choses plus triste, quand on songe surtout que, jusqu'à ces temps derniers, presque rien, en dehors du département de la Seine, n'était fait pour améliorer le sort des malheureux enfants arriérés et dégénérés, pour développer, et redresser peu à peu leurs facultés défectueuses, et les amener enfin à prendre, dans la société, une place modeste, mais au moins normale.

Heureusement cette déplorable indifférence semble sur le point de prendre fin. Il y a peu de temps M. le Ministre de l'Instruction Publique instituait une commission destinée à étudier les questions se rattachant à l'assistance et à l'éducation des enfants anormaux, et certains départements, joignant leurs efforts à ceux de l'initiative privée, comprennent enfin l'étendue de leurs devoirs vis-à-vis de ces petits déshérités.

Dans cet ordre d'idées, nous sommes heureux de pouvoir féliciter le conseil général de l'Yonne, pour l'appui qu'il a prêté à un intéressant établissement d'enfants anormaux, situé dans le département. Cet établissement n'est pas inconnu de nos lecteurs, auxquels nous avons signalé, dans notre numéro de juillet 1902, avec tous les éloges qu'il méritait, le sanatorium des Vermireaux, situé sur la commune de Quarré, dans un des coins pittoresques de l'Avallonnais. La maison de Quarré, destinée d'abord uniquement à recevoir les pupilles anormaux de l'administration pénitentiaire, âgés de 13 à 20 ans, s'est depuis affirmée comme un succès, et a pleinement justifié la confiance de l'administration, Si bien qu'aujourd'hui, le sanatorium pénitentiaire a été doublé d'une institution d'assistance pure, en même temps qu'une annexe nouvelle était ouverte, pour les filles et les jeunes enfants, à quelques kilomètres de là, dans la magnifique propriété de la Pierre-qui-Vire, abandonnée par les Bénédictins.

Ce sont ces deux établissements de Quarré et de la Pierre-qui-Vire, qui constituent l'Institut sanitaire pour le redressement physique et intellectuel des anormaux, et méritent à tous les points de vue d'être signalés à ceux qui s'intéressent à l'enfance malheureuse et abandonnée. Répétons, pour ceux qui n'ont pas lu ou ont oublié l'article paru dans ces colonnes en 1902, que l'établissement de Quarré est situé en plein Morvan, sur un mamelon d'environ 450 mètres d'altitude, isolé au milieu d'un cirque de collines boisées qui l'abritent des froids vents du nord, et que les bâtiments n'éveillent en aucune façon l'idée d'une caserne ou d'un hospice, mais bien plutôt d'une grande et confortable habitation particulière moitié ferme, moitié maison bourgeoise.

Les constructions sont entourées de prés, de champs, de bosquets, descendant en pente douce jusqu'au bord d'un torrent, le Trinquelin, qui roule, parmi les rochers de granit, ses flots clairs et impétueux.

Dans le voisinage, de grandes forêts, où abondent de superbes rochers, offrent une quantité de sites charmants, susceptibles, pendant les promenades, d'éveiller le sens et le goût du beau dans les esprits les moins développés. Deux cents hectares de terres cultivables dépendent de l'établissement ; des bestiaux nombreux, des instruments aratoires perfectionnés, permettent de les exploiter de la manière la plus satisfaisante.

La maison de la Pierre-qui-Vire, située sur la commune de St-Léger-Vauban, ne possède pas de si vastes terrains puisqu'ils ne sont pas nécessaires à l'instruction professionnelle des jeunes filles et des enfants ; mais les bâtiments de l'ancienne abbaye, situés dans un merveilleux décor, ont pu, avec quelques modifications, être aménagés de manière à constituer un asile capable de satisfaire les plus exigeants. On y trouve des dortoirs spacieux, ou de petites chambres

particulières, avec des lavabos et des vestiaires ; de grands réfectoires, de vastes cuisines ; des classes et des ateliers ; un cabinet de consultation avec pharmacie ; une infirmerie isolée ; des salles de bains et de douches ; une cour intérieure couverte pour l'hiver, avec gymnastique et jeux de toutes sortes ; une buanderie complète avec très grand lavoir à eau courante, séchoir et étuve à désinfection, etc., etc.

L'établissement est entouré d'un vaste parc boisé parsemé de majestueux rochers et où l'on peut faire de charmantes promenades parmi les hautes futaies, de sapins et de chênes. L'Institut sanitaire est une oeuvre privée, dont la direction effective et pratique est confiée à des personnes capables et dévouées : M. Gadon pour l'établissement des garçons, madame Blanche Landrin pour celui des filles ; tandis que la surveillance générale appartient à un comité de douze membres, dont quatre au moins sont nommés par M. le Préfet de l'Yonne. Un comité de patronage très étendu qui compte parmi ses membres MM. Bienvenu-Martin et Merlou, le Préfet, les députés, les sénateurs et les membres du conseil général de l'Yonne, ainsi que de nombreuses sommités du monde médical, scientifique et administratif, prête à l'Institution un haut appui moral.

Non seulement le conseil général prête son appui à l'oeuvre en fournissant en partie les membres de ses comités de direction et de patronage, mais il lui a donné une preuve particulière d'estime en décidant de lui confier les enfants arriérés du département, ainsi que les indisciplinés et instables qui rentrent dans la catégorie des dégénérés supérieurs, moyennant un prix de journée de 1 fr. 50 pour les premiers, et de 1 fr. seulement pour les seconds. Bien que les places à l'Institut sanitaire (dont l'effectif ne sera jamais très considérable car on veut garder aux deux maisons un caractère familial) doivent d'abord être réservées aux pupilles du département de l'Yonne, on peut, dans la limite des disponibilités, y admettre des enfants d'autre provenance. Les associations charitables, les bienfaiteurs ou les parents qui désireraient obtenir l'admission d'un enfant dans l'Institution, n'auraient qu'à adresser une demande à la direction, en joignant à cette demande un certificat médical constatant l'état exact du sujet.

Voyons maintenant quel est le régime auquel sont soumis les pensionnaires de Quarré et de la Pierre-qui-Vire, et quels sont les moyens employés pour assurer leur amélioration physique et morale.

Les enfants portent des vêtements simples, mais solides et confortables (complets de drap bleu, de velours brun ou de coutil pour les garçons, robes de lainage gris et bleu ou de toile pour les filles) ; chacun reçoit un trousseau proportionné à ses besoins, car l'expérience a démontré que certains anormaux usent beaucoup plus que d'autres diverses parties de leurs vêtements, et se voit pourvu des effets, du linge, des chaussures, coiffures et de tous les accessoires nécessaires. Le nettoyage et la remise en état du linge et des vêtements est exclusivement réservé à l'établissement des jeunes filles.

La nourriture est saine et abondante, ce qui est indispensable quand il s'agit de fortifier, de régénérer, de malheureux petits êtres tarés à tous les points de vue. Le matin, les élèves prennent à discrétion une soupe composée de bouillon gras au lard, avec pommes de terre, légumes de la saison et pain. A midi, tous les repas sont composés de viande ou poisson, légumes (à discrétion) et dessert. A quatre heures, goûter. Le soir, bouillon gras, légumes (toujours à discrétion), fromage ou autre dessert. Le vin est servi à tous les repas, et du pain blanc distribué à volonté. Les oeufs et le laitage entrent aussi fréquemment dans la composition des menus. En ce qui concerne la question des dortoirs, on a cru pour les garçons, devoir recourir au système cellulaire, les élèves sont isolés la nuit dans des séries de petites chambrettes treillagées. Pour les filles, il n'a pas paru nécessaire d'établir le même système ; elles sont réparties, selon leur âge, dans deux grands et beaux dortoirs. Toutefois les maniaques et les vicieuses sont isolées. Des chambres particulières peuvent aussi être accordées aux plus grandes jeunes filles à titre de récompense. Le travail que l'on peut demander à des anormaux est forcément très restreint et d'un rapport pour ainsi dire nul. C'est avec beaucoup de peine et de patience que les contremaîtres et les surveillants arrivent à réveiller les esprits engourdis, à obtenir des membres assez de force, de souplesse et de docilité pour qu'un travail régulier soit possible. Les garçons sont appliqués aux divers travaux de l'agriculture. De petits ateliers permettent d'occuper à des travaux faciles les impotents ou même

toute la population pendant la mauvaise saison. Les filles sont initiées aux soins du ménage (couture, lessive, repassage, cuisine), du jardin, de la laiterie et du petit bétail.

D'une manière générale, les élèves ont douze heures de sommeil, quatre heures de petits travaux, quatre heures de classe, quatre heures de récréation. Les élèves passent successivement dans toutes les sections, et ne sont jamais cantonnés dans une occupation spéciale. La classe est faite par des instituteurs et institutrices dévoués qui n'arrivent qu'avec une peine infinie à des résultats un peu satisfaisants. Pour l'éducation religieuse, on se conforme scrupuleusement au désir des parents ou tuteurs.

La gymnastique, considérée comme particulièrement utile dans l'éducation des arriérés et des instables, occupe une place importante à l'Institut sanitaire ; chaque jour, été comme hiver, tous les pensionnaires, petits et grands, sont astreints à des exercices d'assouplissement de toute sorte. On les pousse aussi constamment à prendre part à des jeux susceptibles de développer la force et l'agilité : au ballon, aux boules, aux raquettes, aux quilles, etc. Dans le même ordre d'idées, on donne aux enfants capables de s'en occuper, de petits jardinets qu'ils exploitent à leur gré, et dont ils peuvent vendre les produits à la direction.

Presque chaque jour quand il fait beau, des promenades ont lieu dans la campagne environnante. Pendant ces promenades les élèves jouissent d'une certaine liberté ; ils peuvent cueillir des fleurs ou des fruits sauvages, ou récolter des plantes pour les mettre dans leurs jardinets particuliers. On les encourage également à se rendre utiles en leur faisant ramasser des pommes de pin, des salades sauvages, ou de l'herbe pour les lapins.

Les dimanches et jours fériés, des excursions plus longues sont faites aux beaux sites du voisinage. S'il y a quelque fête aux environs, les pensionnaires y sont conduits, et on les met à même de se payer, tout comme les enfants de la région, de bonnes parties de chevaux de bois, de balançoires, et d'autres plaisirs du même genre.

Un autre encouragement, toujours très puissant sur les enfants, consiste dans la formation d'un petit pécule.

A cet effet, des notes variant de 0 à 6 sont données journellement par les maîtres à tous les enfants. Le samedi elles sont totalisées, et chaque dizaine de points donne droit à un bon point. Ce bon point a une valeur double, en ce sens que le papier qui le représente équivaut à 0 fr. 05, et permet à son possesseur d'acheter une friandise ou un petit objet, tandis qu'en même temps l'administration inscrit au pécule de l'élève cette valeur de 0 fr. 05.

Mentionnons, pour terminer, que le service médical est assuré avec un soin particulier par un médecin en chef des plus compétents, assisté par les docteurs locaux. A côté de la gymnastique, dont nous ayons parlé plus haut, une place prépondérante est accordée à l'hydrothérapie sous toutes ses formes (bains froids et chauds, douches, massages). Une splendide piscine à eaux vives, ayant plus de 400 mètres carrés, a été installée dans une partie abritée du parc pour les baignades et les exercices de natation.

L'Institut sanitaire, aujourd'hui si confortablement et grandement installé, n'est que le développement d'un modeste établissement fondé en 1882 et où ont été élevés successivement environ cinq cents enfants plus ou moins tarés, sur lesquels une dizaine seulement, complètement idiots, sont demeurés à la charge de l'Assistance publique. On le voit, l'oeuvre qui se poursuit dans ce coin du Morvan, ne saurait être trop louée, trop encouragée ; souhaitons que, stimulés par un si noble exemple, l'Etat, les départements, les communes, l'initiative privée, s'unissent pour élever de tous côtés des établissements du même genre, que partout les enfants arriérés soient recueillis et soignés, et qu'on s'efforce d'atteindre le but, si bien défini par Séguin, l'un des premiers et des plus célèbres éducateurs de ces malheureux êtres "rendre les idiots capables de devenir des hommes utiles, fût-ce dans les positions les plus humbles dans les emplois les plus modestes ; leur donner la capacité de faire un travail dont le produit compense leur consommation".

L'Enfant (Organe des Sociétés protectrices de l'enfance) - R. De La Bussière – 1905